

## Evaluation commune : glossaire thématique

**Auteur** : Romano Mero, chef de projet « Evaluation commune » au WBZ CPS, mai 2011  
Version: révision en décembre 2011

**Conseil** : Prof. Franz Baeriswyl (Université de Fribourg)  
Prof. Katharina Maag Merki (Université de Zurich)

### 1. Introduction et objectif

Evaluer les performances est une tâche exigeante et complexe que chaque enseignant assumait jusqu'ici généralement seul. Et c'est justement parce que l'évaluation représente un enjeu important aussi bien pour les élèves que pour leurs maîtres que de nombreux enseignants souhaitent, pour plus de sécurité, en discuter avec leurs collègues de discipline. Ces discussions débouchent souvent sur un processus d'élaboration d'évaluation commune. En outre, le public, les responsables éducatifs et les directions d'écoles exigent que les évaluations soient comparables et plus transparentes à l'intérieur de l'établissement, voire entre plusieurs écoles.

Chaque action visant à harmoniser les épreuves doit répondre à un besoin légitime et contribuer dans la mesure du possible à renforcer la qualité. Ainsi, élèves, parents, directions d'écoles, autorités scolaires et institutions concernées éprouvent tous le besoin de transparence. Cette dernière est requise à plusieurs niveaux : transparence des exigences de l'examen de maturité, des procédures, de la préparation, des performances attendues, de la comparabilité entre les écoles. La transparence concernant la forme, les contenus et le niveau d'exigence rassure les élèves et améliore sensiblement le climat de l'école et de l'enseignement. Les processus d'harmonisation impliquent une analyse complète de la culture d'examen et d'évaluation, ce qui contribue au développement de la qualité, parce que de tels processus nécessitent des discussions et des interprétations approfondies du plan d'études.

Les enseignants considèrent toujours les efforts d'harmonisation comme limitant leur liberté pédagogique. Toutefois, l'évaluation commune et la liberté pédagogique ne sont pas incompatibles.

Le présent glossaire entend expliquer les termes utilisés pour l'harmonisation des épreuves et donner une vue d'ensemble des formes d'évaluation pratiquées au gymnase qui visent une comparabilité et une transparence plus grandes. Les différentes formes d'évaluation commune devraient être mises en parallèle. Ainsi, on peut se demander ce qu'ont en commun le projet « harmonisation des examens de maturité » du canton d'Argovie - qui repose sur la formulation de conditions cadre transversales et techniques par discipline – et le projet « examens de maturité harmonisés », en cours dans la Suisse du Nord-Ouest et qui regroupe quatre cantons ayant fixé des conditions cadre obligatoires pour la maturité dans leurs écoles. En quoi sont-ils différents de méthodes de test comme « e-prolog » en vigueur à Saint-Gall ou des efforts d'harmonisation des gymnases zurichois de leurs examens de maturité ?

Ce document devrait donc, grâce à une clarification terminologique, montrer la valeur ajoutée de l'évaluation commune (cf. information du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale, CESFG, n°3/11).

## 2. Définition

L'évaluation commune se fait au moyen d'une épreuve (épreuve commune) élaborée, puis corrigée et évaluée selon des directives et des critères établis en commun.

L'éventail des possibilités en matière d'épreuves communes est large : ainsi, on peut déjà parler « d'épreuve commune » lorsque deux enseignants se rencontrent une fois pour s'entendre sur le contenu et la forme d'une épreuve. Sur un plan plus vaste, on peut avoir un examen de maturité au niveau fédéral.

Entre les deux, il existe de très nombreuses formes d'évaluations communes qui ont déjà été expérimentées ou qui sont en cours de réalisation.

## 3. Glossaire thématique

### 3.1. « Epreuves identiques » et « épreuves comparables » avec différents niveaux d'harmonisation

<p><b>Epreuves identiques</b></p> <p>Elaborer, faire passer et évaluer une épreuve <b>ensemble (« en commun »)</b> pour comparer les performances avec un groupe de référence plus large.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Deux enseignants</b> élaborent ensemble une épreuve qu'ils font passer dans leurs classes.</li> <li>▪ <b>Le groupe de discipline d'une école</b> (p. ex. le groupe de français) élabore une épreuve commune ; les enseignants la font passer dans leurs classes.</li> <li>▪ <b>Le groupe de discipline d'un canton</b> (p. ex. le groupe de français) élabore une épreuve commune ; les enseignants des différentes écoles la font passer dans leurs classes.</li> <li>▪ <b>Le groupe d'une discipline au niveau suisse</b> (p. ex. le groupe de français de la SSPES) élabore une épreuve commune ; les enseignants des différentes écoles des cantons la font passer dans leurs classes.</li> </ul>
<p><b>Epreuves comparables avec des directives cadre et des exigences liées à la procédure<sup>1</sup></b></p>	<p>Critère 1 : ad hoc ←   → planification préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élaboration de l'épreuve se fait en fonction d'exigences liées à une procédure/à des directives cadre, définies de manière <b>ad hoc</b> ou éventuellement implicites.</li> <li>▪ L'élaboration de l'épreuve se fait en fonction d'exigences <b>préalablement posées.</b></li> </ul> <p>Critère 2: interne à l'école ←   → externe à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élaboration de l'épreuve se fait en fonction d'exigences élaborées <b>au sein de l'école.</b></li> <li>▪ L'élaboration de l'épreuve se fait en fonction d'exigences/de directives <b>externes</b> (fixées par le canton, dans le cadre de la CDIP).</li> </ul> <p>Critère 3 : accord superficiel ←   → accord détaillé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compétences à tester</li> <li>▪ Définition du niveau d'exigence</li> <li>▪ Répartition des tâches</li> <li>▪ Délimitation des appréciations « suffisant » et « très bien »</li> <li>▪ Modalités de passage de l'épreuve et outils de travail autorisés.</li> </ul>

<sup>1</sup> Les « exigences liées à la procédure » concernent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des épreuves communes (cf. 3.4).

### 3.2. Types d'« épreuves communes » : norme basée sur une liste de critères, norme sociale ou norme individuelle

<b>Epreuves (de maturité) harmonisées</b>	<p>Différents degrés d'harmonisation (allant de « comparable » à « identique »). Lors de l'évaluation, on mesure la performance par rapport à un groupe de référence (→ norme sociale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration individuelle avec un regard externe d'experts ; la classe constitue le groupe de référence.</li> <li>- Elaboration selon des exigences définies (aux niveaux cantonal, suisse, européen).</li> <li>- Une seule épreuve identique pour chaque discipline et par école (épreuve unique pour tous: examen de maturité interne) ; une volée d'une école constitue le groupe de référence.</li> </ul>
<b>Travaux d'orientation/ Épreuves transversales/ Travaux comparatifs <sup>2</sup></b>	<p>Tests élaborés par des enseignants d'une discipline d'une école ou par les groupes de disciplines de plusieurs écoles d'un même canton, selon des exigences liées à la procédure. Norme sociale : la même volée de toutes les écoles d'un canton constitue de groupe de référence.</p>
<b>Tests de performance</b>	<p>Tests élaborés à l'extérieur selon des exigences liées à la procédure. Lors de l'évaluation – qui se fait en externe – on suit la norme basée sur une liste de critères (test réussi ou non).</p> <p>P. ex. projets « Stellwerk » et « e-prolog », certificats de langue.</p> <p>Les tests et épreuves que chaque enseignant fait passer dans sa classe sont également des tests de performance. Lors de l'évaluation, on tient compte de la performance de chaque élève par rapport à la classe (norme sociale), mais également des progrès de l'élève par rapport aux tests précédents (norme individuelle).</p>
<b>Cas particulier : Examen des compétences fondamentales en vue d'études supérieures</b>	<p>Des tests permettent de contrôler les compétences fondamentales fixées de manière centrale et externe (→ norme basée sur une liste de critères):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pendant un cursus de formation : → fonction formative<sup>3</sup></li> <li>▪ A la fin d'un cursus de formation : → fonction sommative<sup>4</sup></li> </ul>

<sup>2</sup> Les épreuves communes se développent souvent en raison d'un besoin interne croissant de collaboration. Pour en parler, on utilise indifféremment les termes « épreuves d'orientation », « épreuves comparatives », « épreuves transversales » et « épreuves standard ».

<sup>3</sup>Evaluation formative : évaluation visant l'amélioration et le développement. Analogie au club de sport : l'entraîneur conseille ses protégés de sorte que chacun s'entraîne de manière optimale et puisse s'améliorer (amélioration individuelle).

<sup>4</sup>Evaluation sommative : évaluation finale, p. ex. avec notes (contrôle du niveau atteint). Analogie au club de sport : l'entraîneur veut savoir à quel niveau de performances ses joueurs se situent et fixe une date (critère temporel) à laquelle un objectif minimal doit être atteint. Celui qui n'y parvient pas s'entraînera plus ou différemment.

### 3.3. Fonction de l'évaluation commune : évaluation formative<sup>5</sup>, sommative ou pronostique des performances<sup>6</sup>.

Evaluation <b>formative</b> des performances pour les <b>élèves</b>	Information / orientation permettant à <b>chaque élève</b> de mesurer ses capacités par rapport à un groupe de référence plus large ou par rapport à des performances antérieures. → Accent mis sur : développement individuel (pédagogique, autonome)
Evaluation <b>formative</b> des performances pour les <b>enseignants</b>	Information / orientation indiquant à <b>chaque enseignant</b> le niveau de capacités de sa classe par rapport à un groupe de référence plus large ou à des épreuves antérieures. ; information sur son enseignement. → Accent mis sur : développement de l'enseignement
Evaluation <b>formative</b> des performances pour la <b>direction de l'établissement</b>	Information indiquant à la <b>direction de l'établissement</b> le niveau de performances concernant les résultats de l'apprentissage dans son institution (école), mais également en comparaison avec d'autres écoles. → Accent mis sur : développement de l'école
Evaluation <b>formative</b> des performances pour les <b>autorités scolaires</b>	Informations indiquant aux <b>autorités scolaires</b> le niveau de performances du système éducatif d'un degré, mais également en comparaison avec d'autres systèmes éducatifs. → Accent mis sur : développement du système
Evaluation <b>sommative</b> des performances	Degré de réalisation des objectifs d'apprentissage, parmi lesquels : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Certification</b> → Evaluation à l'issue d'un cursus de formation p. ex. épreuve de maturité, examen de diplôme</li> <li>▪ <b>Sélection</b> → Evaluation au début du cursus (examen d'admission) ou pendant ce dernier (épreuves intermédiaires).</li> <li>▪ <b>Contrôle (monitoring)</b> → Evaluation finale des performances d'une autorité scolaire</li> </ul>
Evaluation <b>pronostique</b> des performances	Evaluation prospective → Evaluation au début (examen d'admission concernant la réussite au gymnase) ou à l'issue d'un cursus de formation (maturité) en vue d'études supérieures.

<sup>5</sup>Les évaluations formative et sommative peuvent être considérées comme interdépendantes : plus les aspects formatifs sont importants, et moins les critères sommatifs le seront et inversement.

<sup>6</sup>Evaluation pronostique : évaluation visant à estimer les chances de réussite au niveau supérieur (p. ex. le gymnase après réussite de l'examen d'admission ou des études supérieures après obtention de la maturité). L'évaluation pronostique est souvent liée à l'évaluation sommative. Analogie au club de sport : l'entraîneur choisit ses meilleurs sportifs pour le prochain championnat.

### 3.4. Caractéristiques de la procédure d'évaluation commune

Degré d'obligation	Participation obligatoire pour tous ←   → participation facultative
Confidentialité	Epreuves anonymes (sans le nom des élèves), ←   → Epreuves ouvertes
Confidentialité des données	Accès aux résultats de l'épreuve : qui est responsable des données (enseignant, école, canton, organisme de contrôle)?
Pondération	Epreuve « de promotion » ←   → épreuve « d'orientation »
Elaboration, passage et évaluation de l'épreuve	Qui élabore les épreuves ? Qui les corrige ? Y a-t-il des instructions de correction ? Qui évalue ? Quels sont outils de travail autorisés pendant l'épreuve ?
Exigences de qualité relatives à la validité des épreuves	Dans quelle mesure les critères de qualité tirés de la théorie des tests <sup>7</sup> sont-ils pris en compte dans l'élaboration des épreuves ?
Cadre de référence	Quelles compétences sont examinées à quel niveau et dans quel domaine ?
Moment de passage de l'épreuve	Inscription dans le plan d'études, resp. dans le programme scolaire. Passage de l'épreuve au début, pendant ou à l'issue d'un cursus de formation.
Champ de l'épreuve	Accent sur un sujet particulier ←   → Large spectre
Fréquence des épreuves	Une seule fois ←   → à répétition
Fonction	Sommative ←   → formative
Développement de la qualité	Analyse de la qualité de l'épreuve (méta-niveau) et développement de l'épreuve
Niveau d'intégration dans le programme de la discipline	Base commune (p. ex. élaboration du programme avec ou sans manuel).

<sup>7</sup>Critères de qualité des tests : objectivité (les résultats sont valables indépendamment de l'examineur et du contexte d'examen) ; validité (le test mesure ce qui doit être mesuré) ; fiabilité (de la mesure). Critères supplémentaires : rendement du test (rapport entre l'investissement et les bénéfices qui découlent de la procédure) ; égalité des chances/fairplay.

### 3.5. Modèles d'harmonisation (d'après Baeriswyl)

La description des modèles ci-dessous n'est pas exhaustive. Ils indiquent des possibilités qui peuvent déboucher sur de nouvelles combinaisons. Ils fournissent aux modèles pragmatiques qui en découlent un cadre de référence et de réflexion pour s'interroger régulièrement sur le réel objectif et la finalité de l'harmonisation.

1	Publication des modèles de performance	<p>Objectifs de la communication réciproque des exercices :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à la qualité de l'épreuve</li> <li>- Mesure visant à établir la confiance et à écarter la crainte et la méfiance parmi les enseignants</li> <li>- Justification de l'impossibilité de travailler à plusieurs</li> <li>- Expression de ses convictions et représentations personnelles</li> </ul>
2	Harmonisation des exigences liées à la procédure	<p>Définition des variables suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de travail autorisés</li> <li>- Modalité de l'épreuve (orale/écrite)</li> <li>- Durée de l'épreuve</li> <li>- Modalités de préparation</li> <li>- Type d'exercice (p.ex. questionnaires à choix multiple, exercices semi-ouverts ou ouverts, projet à mener)</li> <li>- Modalités de correction et d'évaluation (p. ex. pour les langues étrangères : comptabilise-t-on les fautes ou les bonnes réponses ?)</li> </ul> <p>Points non définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenus de l'épreuve</li> <li>- Compétences évaluées</li> <li>- Niveau d'exigences de chaque exercice</li> </ul>
3	Harmonisation des domaines de contenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se baser sur les directives des plans d'études cantonaux qui sont ainsi revalorisés.</li> <li>- Les enseignants apprécient dans ce modèle une certaine liberté, étant donné qu'ils peuvent fixer eux-mêmes des priorités.</li> <li>- La coordination peut être renforcée grâce à des expériences de collaboration réussies. Il est toutefois possible d'aboutir à une harmonisation superficielle uniquement (cf. modèle 1).</li> </ul>
4	Harmonisation des domaines de compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de modèles de compétences spécifiques. Avantage : le choix des contenus demeure libre.</li> <li>- Elaboration de compétences transversales (dans les écoles de maturité, la plus importante est l'aptitude aux études supérieures)</li> </ul> <p>Un travail intensif d'harmonisation est nécessaire (mise en évidence des compétences centrales dans les plans d'études).</p>
5	Harmonisation des domaines de contenus et de compétences ainsi que du niveau d'exigence	<p>Chaque exercice doit être analysé d'après au moins trois principales dimensions (triangulation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Son affectation à un domaine de contenu dans la discipline</li> <li>- Son affectation à un domaine de compétences (il est souvent possible d'examiner un domaine de compétences à travers différents contenus).</li> <li>- Son niveau d'exigences</li> </ul>

		L'harmonisation de ces trois dimensions exige des personnes impliquées une étroite collaboration dans l'interprétation du plan d'études, la définition des domaines de compétences visés et la formulation commune d'exercices d'examen.
6	Principales conditions cadre et épreuves internes à l'école (maturité interne)	<p>Directives cantonales avec certaines conditions<sup>8</sup>, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les disciplines fondamentales, un examen de maturité par école.</li> <li>- Examen des compétences disciplinaires et transversales.</li> <li>- Les compétences et le niveau d'exigences requis devraient être identiques pour les options spécifiques et complémentaires (différents contenus possibles).</li> </ul> <p>Un modèle pragmatique reposant sur une bonne base théorique : le « nécessaire » est harmonisé au niveau cantonal, les groupes de discipline d'une école ont l'obligation de travailler ensemble et l'enseignant peut définir lui-même son espace de liberté.</p>

---

<sup>8</sup>Modèle hybride en vigueur dans le canton d'Argovie.

### 3.6. Matrix (exemple)

	Evaluation formative des performances <b>Elèves</b> <b>(compartement)</b>	Evaluation formative des performances <b>Enseignants</b> <b>Enseignement</b>	Evaluation formative des performances <b>Direction d'école</b> <b>Système - école</b>	Evaluation formative des performances <b>Autorités scolaires</b> <b>Système éducatif</b>	Evaluation sommative des performances <b>Sélection</b>	Evaluation sommative des performances <b>Certification</b>	Obligatoire	Nécessaire à une promotion
<b>Epreuves de maturité</b> Maturité interne harmonisée  Ex. : AG, projet regroupant 4 cantons						X	X	X
<b>Tests de performance</b>  Ex. : projets Stellwerk, e-prolog	X	X						
<b>Epreuves d'orientation / comparatives</b>  Ex. : BL, école cantonale de Soleure	X	X	X					
<b>Evaluation des compétences fondamentales (en vue d'études supérieures)</b>	X	X				X	X	X
<b>Examens d'admission</b>  Ex. : Examen central d'admission à Zurich					X			